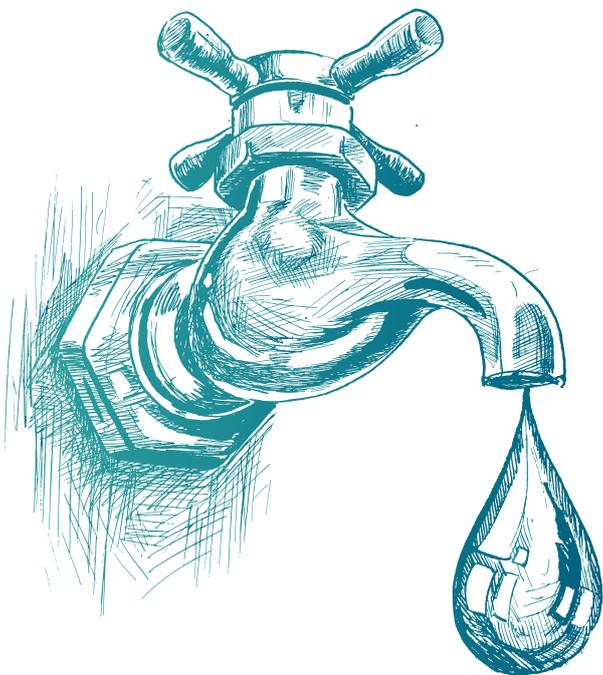




• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

SOBRIÉTÉ,
PARTAGE ET
PRIORISATION

ENJEU MAJEUR POUR LES ANNÉES À VENIR, NOUS AVONS CONSTRUIT UNE POSITION CENTRÉE SUR LA SOBRIÉTÉ DES PRATIQUES, LE PARTAGE DE L'EAU ET LA PRIORISATION DES USAGES. CETTE POSITION INTÈGRE FORTEMENT LES DEUX DIMENSIONS DE L'EAU : LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ. SUR CES DEUX ASPECTS, L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE APPORTE DES VÉRITABLES SOLUTIONS.

UN CONTEXTE RÉGIONAL QUI OBLIGE À RÉAGIR

L'évolution climatique conduit à une réduction des ressources en eau, qui est déjà de l'ordre de 14 % entre 1990 et 2018 (étude Datalab 2022 du ministère de la Transition écologique), et les différents scénarios du GIEC annoncent pour les prochaines décennies des baisses de -10 à -40 % des débits des cours d'eau, de -10 à 25 % de précipitations en période estivale et du niveau des nappes phréatiques. Des sols plus secs auront une capacité plus faible à absorber les précipitations entraînant érosion et inondations.

Face à ce constat nous devons nous interroger sur l'usage de ce bien commun qu'est l'eau. Le Code de l'environnement prévoit des priorités pour la gestion des ressources en eau :

1. d'abord la satisfaction des exigences de santé, de salubrité publique et d'alimentation en eau potable ;
2. ensuite la préservation de la vie aquatique et du libre écoulement des eaux ;
3. enfin les usages économiques et de loisir.



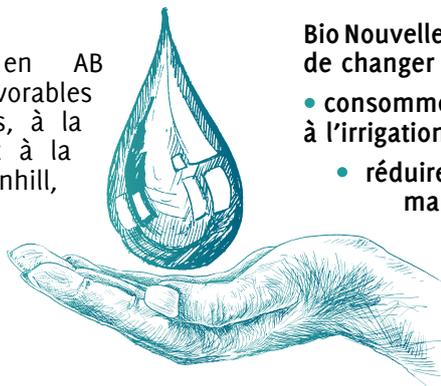
Bio Nouvelle-Aquitaine soutient cette priorisation dans la gestion de l'eau, élément majeur du droit de l'eau français, et estime que l'agriculture, fondement de notre alimentation, est une activité économique stratégique prioritaire aux activités de loisir.

DES ÉTUDES QUI DÉMONTRENT LA FORCE DE LA BIO

La diminution progressive de la quantité d'eau disponible et le changement des pratiques agricoles sont intimement liés avec des conséquences importantes sur la qualité de l'eau disponible. En effet, l'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires de synthèse en agriculture conventionnelle accompagnée d'une baisse de la quantité d'eau de surface et souterraine implique une dilution moindre, et donc à terme des taux de pollution agricole en augmentation.

En ce sens l'Agriculture Biologique qui n'utilise pas d'engrais ni de produits phytosanitaires de synthèse apporte une réponse à la préservation de la qualité des eaux de surface et de l'eau stockée dans les nappes pour tous les usages en commençant par l'alimentation en eau potable.

Les propriétés du sol en AB apparaissent également plus favorables au développement des racines, à la stimulation des mycorhizes et à la rétention d'eau dans le sol (Stanhill, 1990 ; Lotter et al., 2003), ce qui diminuerait la sensibilité des cultures bio aux stress hydrique (Sylvia et Williams, 1992) ». Les études qui portent sur le rôle des mycorhizes dans les sols, favorisées



par les pratiques de l'agriculture biologique, démontrent leur impact sur le stockage du carbone et de l'eau, et mettent en évidence une augmentation de la capacité des racines à abreuver les plantes (Marc-André Selosse, Muséum national d'histoire naturelle).

Le rapport de l'INRA « Vers des agricultures à hautes performances : analyse des performances de l'agriculture biologique » (2013) souligne que « la consommation en eau d'irrigation est moins importante dans les systèmes en agriculture biologique du fait d'objectifs de rendement inférieurs et d'assolements plus variés, avec pour corollaire une réduction de la fertilisation azotée des cultures, et d'une proportion plus faible de cultures de printemps dans la succession.

Bio Nouvelle-Aquitaine rappelle donc l'importance de changer de pratiques agricoles pour :

- consommer moins d'eau, avant d'avoir recours à l'irrigation systématique ;
- réduire les pollutions, qui renforcent de manière concomitante l'indisponibilité en eau brute de qualité ;
- adopter ainsi une « approche système » et globale de l'agriculture.



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

LA POSITION DU RÉSEAU BIO NOUVELLE-AQUITAINE

1

REPENSER LES PRATIQUES AGRICOLES EN FONCTION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES DISPONIBLES

Avant même d'irriguer, il convient d'adapter les pratiques agricoles aux effets du réchauffement climatique, notamment la moindre disponibilité de la ressource en eau :

- généraliser les pratiques agronomiques favorisant la capacité de rétention de l'eau dans le sol ;
- viser l'objectif zéro pesticide de synthèse en 2030 (Néoterra) afin de préserver la bonne qualité des ressources en eau ;
- adapter les pratiques culturales et les variétés adaptées à notre pédoclimat (exemple des variétés anciennes, population ou des variétés « DRY » qui ne nécessitent pas ou peu d'irrigation) ;
- promouvoir et développer les systèmes herbagers, autonomes et économes ;
- sanctuariser les zones humides avec un objectif de 100 % bio
- mobiliser la recherche publique sur des systèmes de culture économes en eau.



2

LORSQUE L'IRRIGATION EST NÉCESSAIRE : PRIORISER, PLANIFIER LES USAGES ET FAIRE PREUVE DE SOBRIÉTÉ

Après l'adaptation des pratiques agricoles, **Bio Nouvelle-Aquitaine** reconnaît la nécessité de l'irrigation pour certaines productions agricoles, précisant que l'eau est un bien commun et qu'elle doit être gérée collectivement, équitablement et de manière totalement transparente.

Bio Nouvelle-Aquitaine définit la priorisation suivante pour l'irrigation agricole :

- cultures à vocation alimentaire conduites principalement en agriculture bio, adaptées au changement climatique et destinées à la consommation locale ;
- abreuvement des animaux.

L'irrigation ne doit pas être utilisée pour les cultures « énergétiques » et les cultures destinées à l'exportation, ainsi que pour la vigne dans notre région.

Les stratégies techniques et les matériels utilisés doivent s'appuyer sur un objectif de sobriété d'usage plutôt que sur des objectifs de rendements maximaux : enracinement des plantes, couverture permanente des sols, filets, choix des périodes de production, heures d'arrosage, goutte-à-goutte, volumes d'eau adaptés aux besoins...

La planification saisonnière des usages doit permettre de conserver de l'eau d'irrigation durant toute l'année, en évitant la consommation totale des volumes par les cultures irriguées en début de saison. Il est par exemple nécessaire d'avoir encore des volumes disponibles en août, septembre ou octobre pour certaines productions : plantations de légumes d'hiver, besoins des arbres fruitiers pour passer l'hiver, etc.

CONDITIONNER LA CRÉATION DE RETENUES D'EAU COLLECTIVES ET PARTAGER L'EAU

Bio Nouvelle-Aquitaine demande de **stopper la mise en place des retenues en cours** jusqu'à ce que les conditions suivantes soient réunies :

1. DÉCIDER EN CONNAISSANCE DE CAUSE

Nous demandons que **pour chaque projet, une étude alternative ; sans réserve de substitution alimentée par la nappe phréatique ; soit proposée pour TOUS les agriculteurs du territoire avec le même montant d'investissement public et des moyens d'étude similaires.**

Tout projet d'irrigation doit être défini dans le cadre d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) accompagné dans une étude H.M.U.C (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) et donc faire l'objet d'une étude d'impact ambitieuse (utilité du projet, solutions alternatives, mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts) ainsi que d'une évaluation socio-économique ne négligeant pas les enjeux à long terme.

2. INSCRIRE LES RETENUES DANS LE CADRE DE PROJETS TERRITORIAUX DE TRANSITION AGRICOLE VERS LA BIO AVEC DES GARANTIES SUR LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ET DE CONTRÔLE D'APPLICATION DES PROTOCOLES

La construction de tels ouvrages doit être conditionnée à une animation territoriale portant sur l'évolution des systèmes agricoles, la préservation des écosystèmes et de la ressource en eau, en qualité et en quantité, et à un engagement individuel en amont des agriculteurs bénéficiaires en faveur d'une transition des systèmes agricoles. Par transition agricole nous entendons une agriculture sans pesticides et qui favorise les circuits de proximités ; avec obligation de résultats et la mise en place des économies de la ressource en eau par des pratiques agronomiques et des mesures techniques (sondes etc.).

Sur l'ensemble des zones de captages d'eau potable nous demandons le respect des objectifs Néoterra (100% bio).

Pour parvenir au respect de ces conditions des moyens financiers importants doivent être mobilisés afin d'accompagner tous les agriculteurs concernés par le territoire des retenues (1 euro investi pour les retenues, 1 euro investi pour le développement de l'AB).

Il est nécessaire que les pratiques des agriculteurs soient évaluées, que l'application du protocole soit contrôlée par un organisme public indépendant. En cas de non respect du protocole des sanctions doivent s'appliquer.

Il est indispensable que le volume de prélèvement dans la nappe phréatique ainsi que le niveau de cette dernière soient transparents et publiés chaque année.

3. PARTAGER L'EAU EN REDISTRIBUANT LES AUTORISATIONS DE POMPAGE

La gouvernance de retenues d'eau doit être transparente et équitable, laissant la possibilité à de nouveaux utilisateurs d'avoir accès à la ressource (ce qui pourrait faire l'objet de priorisations).

L'accès à cette ressource doit passer par des autorisations de pompage et ne doit pas permettre la création de droits cessibles ou marchands. Dans les zones où les restrictions de pompage sont fortes et précoces, Bio Nouvelle-Aquitaine demande une redistribution et un partage des autorisations de pompage en fonction des priorisations agricoles (cultures alimentaires...).



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Membre du réseau FNAB



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

CONTACTS RÉSEAU BIO

RÉFÉRENTS RÉGIONAUX SUR L'EAU

Bio Nouvelle-Aquitaine - contact siège
info@bionouvelleaquitaine.com - 07 66 51 74 63

Guy MOREAU
agriculteur bio en Deux-Sèvres
Représentant FNAB à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Jean-François LAGRAULA
agriculteur bio dans les Landes
Représentant FNAB à l'Agence de l'eau Adour-Garonne